

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
Cellule opérations collectives**

Affaire suivie par :
Elisabeth MONNIER
Mél : mouvementprive2d@ac-creteil.fr
Tél : 01 57 02 63 22

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2007-078 du 29 mars 2007 ;
- Vu la note de service DAF D1 MENF2404252N du 16 février 2024;

Arrête

Article 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du second degré est fixé de la façon suivante :

Du 09 février au 01 mars 2026

Ventilation par les chefs d'établissement des heures par discipline dans le respect de la DGH (**Heures postes + HSA**).

Création des supports
Suppression des supports
Modification des supports } **Heures poste uniquement**

Du 02 mars au 18 mars 2026

Vérification des données et validation des propositions par la division des établissements d'enseignement privés pour la ventilation des heures.

Vérification des données et validation pour les propositions de supports et pour d'éventuels ajustements.

Du 19 au 20 mars 2026

Saisie des agrégats des postes vacants par la DEEP.

Du 23 au 25 mars 2026

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement au vu des déclarations d'intention de muter des maîtres.

Vérification de l'**affichage avant publication** des services vacants et des agrégats par les chefs d'établissement. Signalement par courriel des modifications à apporter à l'aide des annexes.

Du 26 au 30 mars 2026

Vérification des postes susceptibles d'être vacants et mise en place des désagrégats.

Le 31 mars 2026

Publication des emplois vacants et susceptibles de l'être.

Du 31 mars au 19 avril 2026

Saisie des vœux par les maîtres contractuels.

Du 20 avril au 23 avril 2026

Vérification par la DEEP des dossiers de candidatures sur l'application informatique.

Du 24 avril au 17 mai 2026

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement.

Le 16 juin 2026

Commission consultative mixte académique (CCMA) relative au mouvement des maîtres contractuels du second degré.

Du 17 juin au 01 juillet 2026

Envoi des propositions d'affectation de la CCMA aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés.
Réponses des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMA.

Le 02 juillet 2026

Affichage des résultats au fur et à mesure.

Le 09 juillet 2026

Fin du mouvement et fermeture de l'affichage des résultats du mouvement.

Mi-juillet 2026

Commission nationale d'affectation (CNA).

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 08/01/2026

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines
David Beraha**



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Établissements d'Enseignement Privés
Cellule opérations collectives**